

MODALITES DE QUALIFICATION 2008/2009

La Biennale accueillera 1 chorégraphie Collège et 1 chorégraphie Lycée par académie. Ces groupes de danseurs peuvent être mixtes et sont composés de 6 à **15 danseurs maximum, conformément au Programme 2008/2012.**

Les modalités de sélection des chorégraphies retenues (durée maximum 8 minutes) sont laissées à l'initiative des CMR qui doivent néanmoins respecter l'orientation nationale définie, à savoir :

« La Biennale de la Danse ne privilégie en aucun cas un style plutôt qu'un autre, permettant ainsi à différentes sensibilités de s'exprimer en son sein. Elle est festive et doit s'enrichir d'approches culturelles innovantes et diversifiées ».

Les AS sélectionnées doivent avoir participé à **2 rencontres UNSS minimum** dans leur académie.

Le contenu et le déroulement de la Biennale vous seront précisés par une note d'information émanant du Service UNSS organisateur, dès lors que la CMN en aura défini les programmes pour chacune des sessions.

JEUNES OFFICIELS

Le Jeune Officiel peut être danseur et doit faire partie du même établissement que la chorégraphie sélectionnée à la Biennale. Il doit avoir reçu plus spécialement une formation de Membre du Comité «Retours Poétiques» . Il doit avoir officié dans ce rôle au cours de l'année et posséder, si possible, une certaine maturité d'expression écrite.

Par ailleurs, conformément au Programme 2008/2012, il est rappelé à toutes les AS Danse que les Comités artistiques et/ou Retours Poétiques lors des différentes rencontres UNSS sont composés de Jeunes Officiels, encadrés de **deux adultes référents** maximum.

LES RENCONTRES INTER-ACADEMIQUES

Rappel :

En alternance avec les Biennales, elles verront en **2010** le regroupement des académies comme suit :

- Groupe 1 : Amiens/Lille/Rouen/Reims
- Groupe 2 : Nantes/Caen/Rennes/Orléans-Tours
- Groupe 3 : Paris/Créteil/Versailles
- Groupe 4 : Dijon/Besançon/Strasbourg/Nancy-Metz
- Groupe 5 : Lyon/Grenoble/Aix-Marseille/Nice/Corse
- Groupe 6 : Clermont-Fd/Montpellier/Toulouse
- Groupe 7 : Poitiers/Bordeaux/Limoges